



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2017-384

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2017-10-25-009 - Arrêté de délégation de signature de Madame Stéphanie DECOOPMAN, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (H.U.P.O.) en matière de marchés publics pour les H.U.P.O. (4 pages)	Page 3
75-2017-10-24-009 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal DE WILDE, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon (6 pages)	Page 8

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-10-25-009

Arrêté de délégation de signature de Madame Stéphanie  
DECOOPMAN, Directrice des Hôpitaux Universitaires  
Paris Ouest (H.U.P.O.) en matière de marchés publics pour  
les H.U.P.O.

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice du groupe hospitalier  
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges Pompidou/Vaugirard Gabriel-Pallez  
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2017-09-11-016 du 11 septembre 2017 modifiant l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Madame Stéphanie DECOOPMAN, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, en matière de marchés publics,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Mme Anne LEFEBVRE, directrice adjointe du groupe hospitalier et directrice du site HEGP
- Mme Charlotte CARDIN, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques et directrice du site Corentin-Celton ;

En vue de signer, au nom du de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, comme suit :

Pour la Cellule marchés :

- Mme Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule marchés, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, et 10° (pour l'ouverture des plis uniquement) de l'article 2 B ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CLAREBOUT DELAULNE, délégation est donnée à Mme Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, acheteur, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, et 10° (pour l'ouverture des plis uniquement) de l'article 2 B ;

Pour la direction des finances et de la recherche :

- Mme Hélène CART-GRANDJEAN, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10° et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction du patrimoine, des équipements et du développement durable :

- M. Serge VERDIER, ingénieur général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- M. Jean-Pierre PATRON, Ingénieur principal, chargé du département travaux du GH en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 4°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge VERDIER.*
- Mme Amandine MONYS, ingénieur subdivisionnaire, chargée du département maintenance technique, sûreté de fonctionnement, GMAO, développement durable, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- M. Hugo LAPOSTAT, ingénieur, chargé du département travaux et maintenance technique de l'hôpital Corentin-Celton, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- M. Olivier BALAS, ingénieur principal, chargé du département des équipements biomédicaux et hôteliers, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

- Mme Fabienne BALNY, ingénieur en chef, chargée du département des équipements biomédicaux et hôteliers, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction des achats et des prestations logistiques :

- Mme Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, chargée des achats du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 4°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlotte CARDIN.*
- Mme Françoise DEDIC, cadre supérieur de santé, chargée des prestations logistiques du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- Mme Bénédicte CROMBEZ, technicien supérieur hospitalier, chargée de la logistique d'approvisionnement du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.
- M. Mickaël MARCHAL, technicien supérieur hospitalier, chargé des prestations alimentaires et hôtelières du GH, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction du service informatique :

- M. Jean-Louis BOULBEN, ingénieur, chargé du service informatique, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- M. Jérémie LECLERT, ingénieur en chef, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C *et délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN.*

Pour la direction des ressources humaines médicales et non médicales :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales et non médicales, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement), 8°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C.

- Mme Sophie MARAVAL, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C et *délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE.*
- Mme Marianne FRANIER, directrice adjointe à la direction des ressources humaines en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8°, de l'article 2 C et *délégation lui est donnée pour les actes visés aux 1°, 2°, 9°, 11°, 13°, 14° de l'article 2 C en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE.*

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations aux patients :

- Mme Christine GUERI, ingénieur en chef, chargée de la qualité, gestion des risques et relations aux patients, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires juridiques :

- Mme Antoinette CESARI, directrice adjointe, chargée des affaires juridiques, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5° et 6° (le rapport d'analyse des offres uniquement) de l'article 2 B ; 3°, 5°, 6° (pour la conduite des négociations uniquement) et 8° de l'article 2 C.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Madame Stéphanie DECOOPMAN : Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-04-07-011 du 07 avril 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris le 25 octobre 2017

Signature et cachet de l'autorité délégante  
Stéphanie DECOOPMAN,  
Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest  
20, Rue Leblanc  
75008 Paris Cedex 15  
DIRECTION  
Tél. : 01 56 09 21 01 / 03  
Fax : 01 56 09 21 19

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-10-24-009

Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal DE  
WILDE, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est  
Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau et  
La Roche-Guyon



**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 20122144-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.
- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Aude GOLSZTEJN, directrice adjointe, chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, chargé de l'organisation et des parcours des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de l'Organisation et des Parcours des Patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé ;
- M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon et directeur par intérim du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre-Yves ALLAIN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pascal CUROT et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière principaux, M. Daniel FILSTEIN, Mme Nadège LAISMAN et M. Cédric RABERIN, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-Paul COUBARD, ingénieur en chef, Mme Maryse SEINTURIER et Mme Annie CHARRIER, attachées d'administration hospitalière principales, Mme Cécile MARCHAL, attachée d'administration hospitalière, Madame Sophie PINARD, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C), Mme Sophie ISCH, attachée d'administration hospitalière, Mme Valérie PELLÉ, adjointe des cadres hospitaliers, M. Fabrice BENIN, M. Emmanuel CLAUDIN, Mme Lydie MAUDIEU, Mme Valérie POIRIER-BURTIN, et M. Mathieu PROTEAU, techniciens supérieurs hospitaliers, M. David BORGAT, M. Frédéric FORTE, M. Daniel HAYOT, M. Yann LAZARDEUX et M. Jean-Philippe NEUVIALE, techniciens hospitaliers, Mme Véronique HOANG, adjointe administrative, M. Philippe VERDIER, maître ouvrier

(paragraphe C alinéa 4), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS, directrices des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hélène FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX et Mme Sophie NAVARRE, adjoints des cadres hospitaliers, Mme Marion NEVEU, chargée de missions, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité -- gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Lionel VIGOURT, chargé de missions, Mme Valérie DROUVOT, cadre de santé, Mme Dunia MUTABESHA-SCHITTULLI, ingénieure qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Julia SAUTEREY et Mme Anne VERGEAU, chargées de mission (paragraphe A et G), Mme Stéphanie THERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christophe DARRET, M. Jean-Christophe HONART, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

## **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de Mme Renaud PELLÉ, directeur par intérim du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, Madame Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### **Site Saint-Antoine :**

Mme Catherine MACRI et M. Stéphane AUBERT, Directeurs au Siège mentionnés sur l'annexe 2 de l'arrêté directeurial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Ellen HERVE, directrice IFSI, Mme Marie-Caroline DUGUEY, M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière.

### **Sites Rothschild - Trousseau :**

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice au Siège mentionnée sur l'arrêté directeurial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Solenne BARAT-CLERC, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLION et M. Charles MORVAN, directeurs au Siège, mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Joëlle SUC, attachée d'administration hospitalière principale, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

**ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-09-18-013 du 18 septembre 2017 est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

  
Pascal DE WILDE

